

bordeaux
Euratlantique

Établissement Public d'Aménagement

Bègles Garonne

Comprendre les cartes, comprendre le projet

Notice donnant des clés de lecture

supplémentaires pour les cartes du projet

Novembre 2024

Plan guide, plan masse, projet urbain, cartes, dessins... tout comprendre en un clin d'œil

Préambule

Alors que la concertation réglementaire s'achève et que le projet se dessine, il est important de mettre en récit, quelques éléments graphiques. Ce récit prend la forme d'un arpentage, d'une déambulation à travers les cartes du projet, les premiers dessins des urbanistes et paysagistes, les premiers éléments graphiques projetés lors de la réunion publique de clôture de la concertation réglementaire du 19 septembre 2024 et recensés dans le bilan de la concertation de novembre 2024.

Cette notice vise à favoriser la compréhension et l'appropriation de toutes les personnes qui souhaitent se (re)plonger dans le projet.

Premier arrêt : l'existant



Le territoire est composé de divers tissus urbains hétérogènes, avec des logements très majoritairement au nord et des sites d'activités, sites industriels au sud. Le site est 100% artificialisé au sens où il a été façonné par les activités humaines.

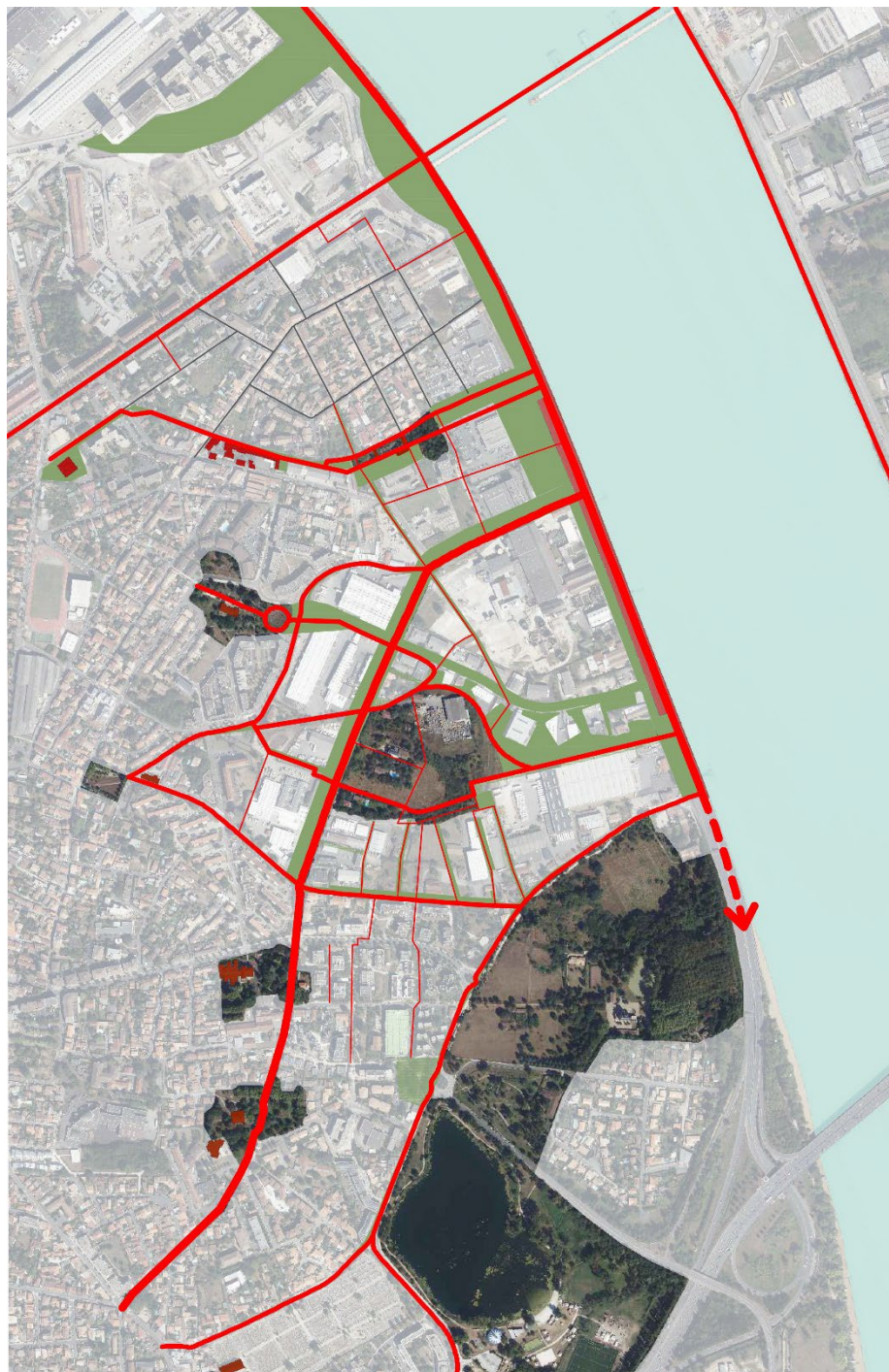
Quelques chiffres :

En 2024, étaient recensés environ 1000 habitants et localisés environ 2000 emplois.

Légende :

En rouge, on retrouve le périmètre de la ZAC Bègles Garonne. Cette vue aérienne date de la fin des années 2010.

Deuxième arrêt : les futures promenades de Bègles à la Garonne – les liaisons piétonnes



Cette carte se concentre sur le maillage viaire (les rues, voiries) qui doit permettre à terme, pour un piéton, de retrouver le fleuve et des espaces végétalisés.

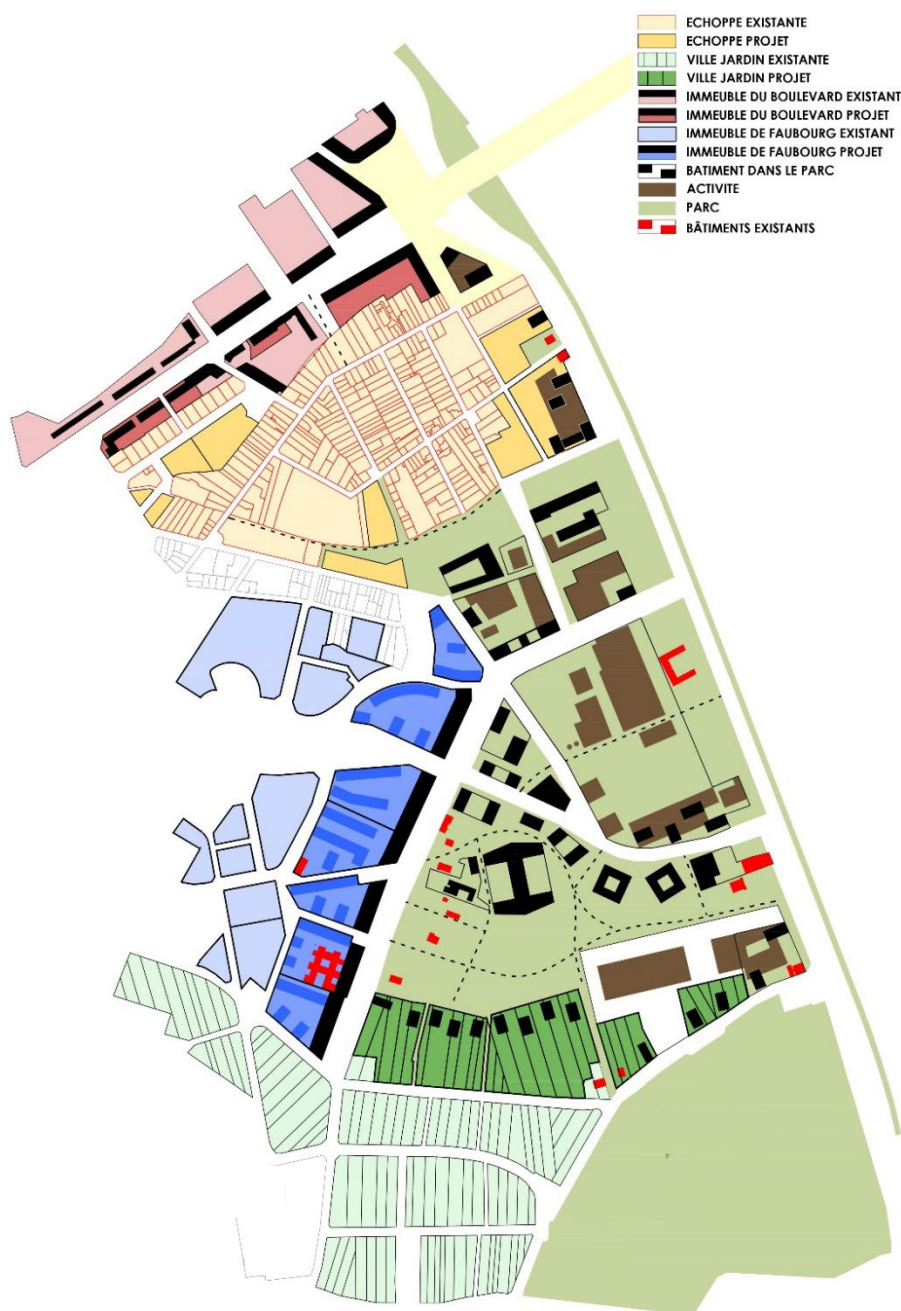
Les traits rouges, selon leur épaisseur, rendent compte du souhait de créer :

- Une armature piétonne principale le long de l'avenue du Maréchal Leclerc et le long des voies sur berges de l'estacade Simone Rossignol, connectée au-delà de la ZAC, à d'autres axes majeurs comme le pont Simone Veil ou le boulevard Jean-Jacques Bosc ;
- Une armature secondaire de ruelles, nouvelles voies au cœur du projet ;
- Des espaces partagés en gris, principalement dans le quartier Sembat, favorisant le partage de l'espace public et une circulation motorisée imaginée demain à 20km/h maximum.

Et les zones vertes ? Issu d'une vue aérienne, ce plan s'appuie sur les espaces végétalisés existants (photo satellitaire) et des aplats vert clair de zones en projet, à créer (NB : les cœurs d'îlots privés ne sont pas représentés mais seront déployés). L'ensemble doit créer une armature végétalisée cohérente avec les liaisons piétonnes. Cette armature végétale devra aussi accueillir l'eau grâce à des sols à nouveau perméables. **Trame verte, trame bleue et liaisons piétonnes sont liées.**

NB : cette carte se retrouve pages 30/31 du bilan de la concertation en conclusion des enseignements sur la thématique « l'eau, la nature et le paysage ».

Troisième arrêt : les types de forme urbaine



Ce plan rend compte de différentes formes de bâti, imaginées en miroir du bâti existant dans et en dehors du périmètre du projet. On retrouve donc des couleurs par type de forme urbaine avec à chaque fois, une couleur foncée – le futur, et une couleur plus claire – l'existant. Par exemple :

- Les échoppes existantes sont en jaune clair et les échoppes futures imaginées dans le projet sont en jaune plus foncé ;
- Les immeubles de faubourg du pré Lacoste sont en bleu pâle et les immeubles dessinés le long de l'avenue du Maréchal Leclerc sont en bleu foncé ;
- Les immeubles de boulevard existants sont en rose pâle et noir et ceux en projet sont en rose foncé...

Ce plan schématique permet de comprendre à la fois les futures localisations par type de forme urbaine mais également par type de destination (activités, espace de parc).

On retrouve également en rouge des bâtiments patrimoniaux ou architecturaux à préserver dans le projet (chartreuse de la papèterie entre autres).

Et les vis-à-vis ? Les hauteurs ? Ce plan ne rend pas compte de l'épannelage et des hauteurs qui seront proposés. Le projet imagine des formes bâties d'abord « en miroir » de l'existant et propose des hauteurs plus importantes quand le contexte le permet. Ainsi, certains immeubles panoramiques seront proposés quand le dégagement le permet, principalement à proximité de la Garonne.

NB : cette carte se retrouve pages 38/39 du bilan de la concertation en conclusion des enseignements sur la thématique « formes urbaines ». Cette partie contient également une coupe montrant les hauteurs en page 36.

Quatrième arrêt : le nouveau schéma des activités économiques

SCHEMA DES ACTIVITES - EXISTANT



SCHEMA DES ACTIVITES - PROJET

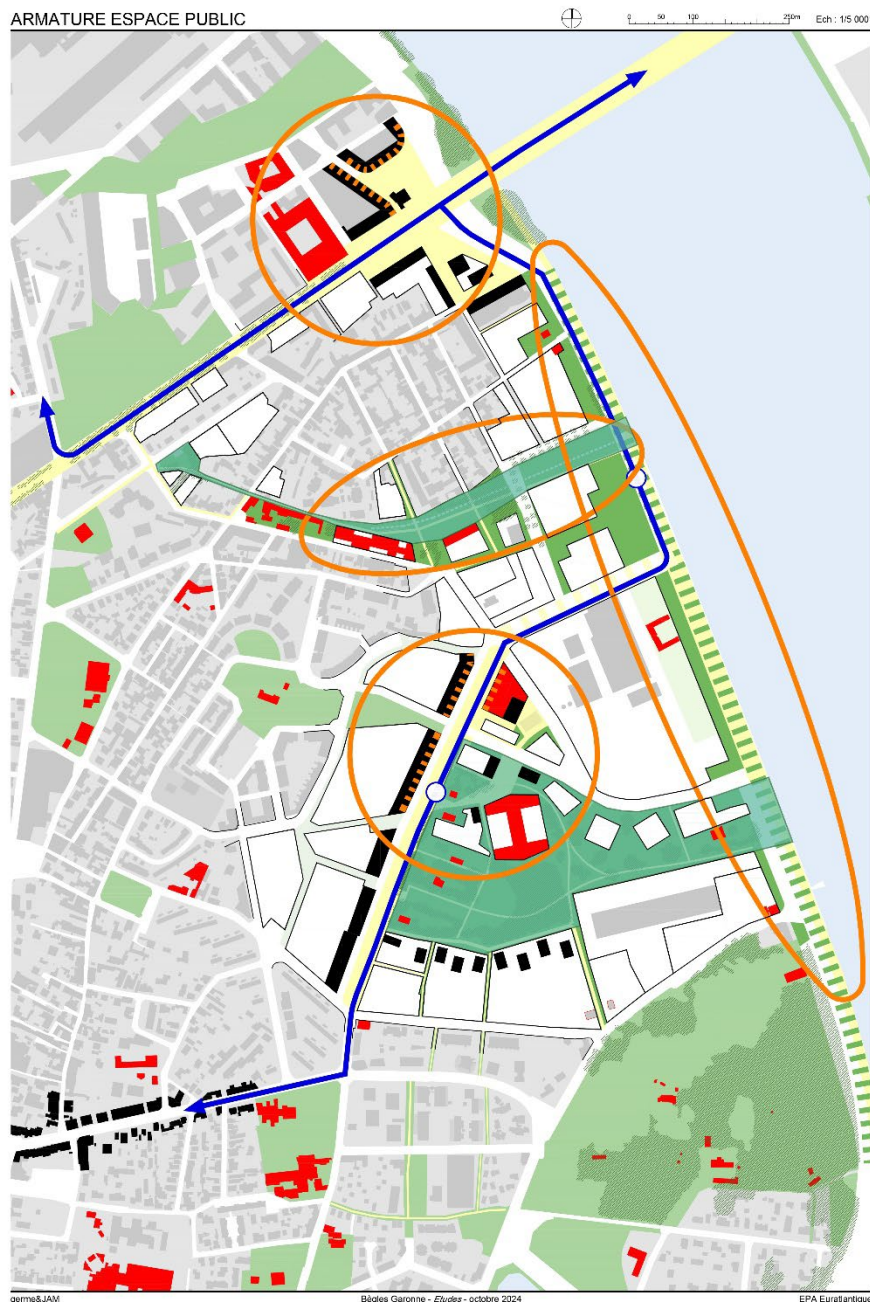


Sur l'image de gauche, sont indiquées en rouge les localisations des activités économiques, telles qu'elles sont implantées en 2024. Sur l'image de droite, les urbanistes ont cartographié les implantations projetées, toujours en rouge, dans une logique de « rassemblement » des activités, et d'intégration dans des programmes mixtes.

Vers une réduction des activités ? La réduction de la part de rouge pourrait être interprétée de la sorte. Il n'en est rien. La cartographie en 2D montre des emprises réduites en surface mais l'objectif du projet est de conserver certaines activités en place (papèterie, Coliposte...) et d'en regrouper d'autres dans des programmes mixtes (mêlant activités et logements par exemple) et selon une organisation plus verticale, dans des hôtels artisanaux, des hôtels d'activités. Le projet prévoit bien le maintien des emplois actuels et le développement de nouveaux programmes pour accueillir de nouvelles entreprises et compter à terme 3000 à 3500 emplois sur le périmètre.

NB : ces cartes se retrouvent pages 44/45 du bilan de la concertation en conclusion des enseignements sur la thématique « l'activité économique ».

Cinquième arrêt : les futures centralités



En cohérence avec les futures liaisons piétonnes reconnectant la ville au fleuve, ce plan schématique représente l'armature de l'espace public projeté et met en avant 4 zones cerclées en orange.

Ces 4 zones représentent des espaces de vie à créer ou à intensifier. Dans les espaces publics majeurs, on retrouve :

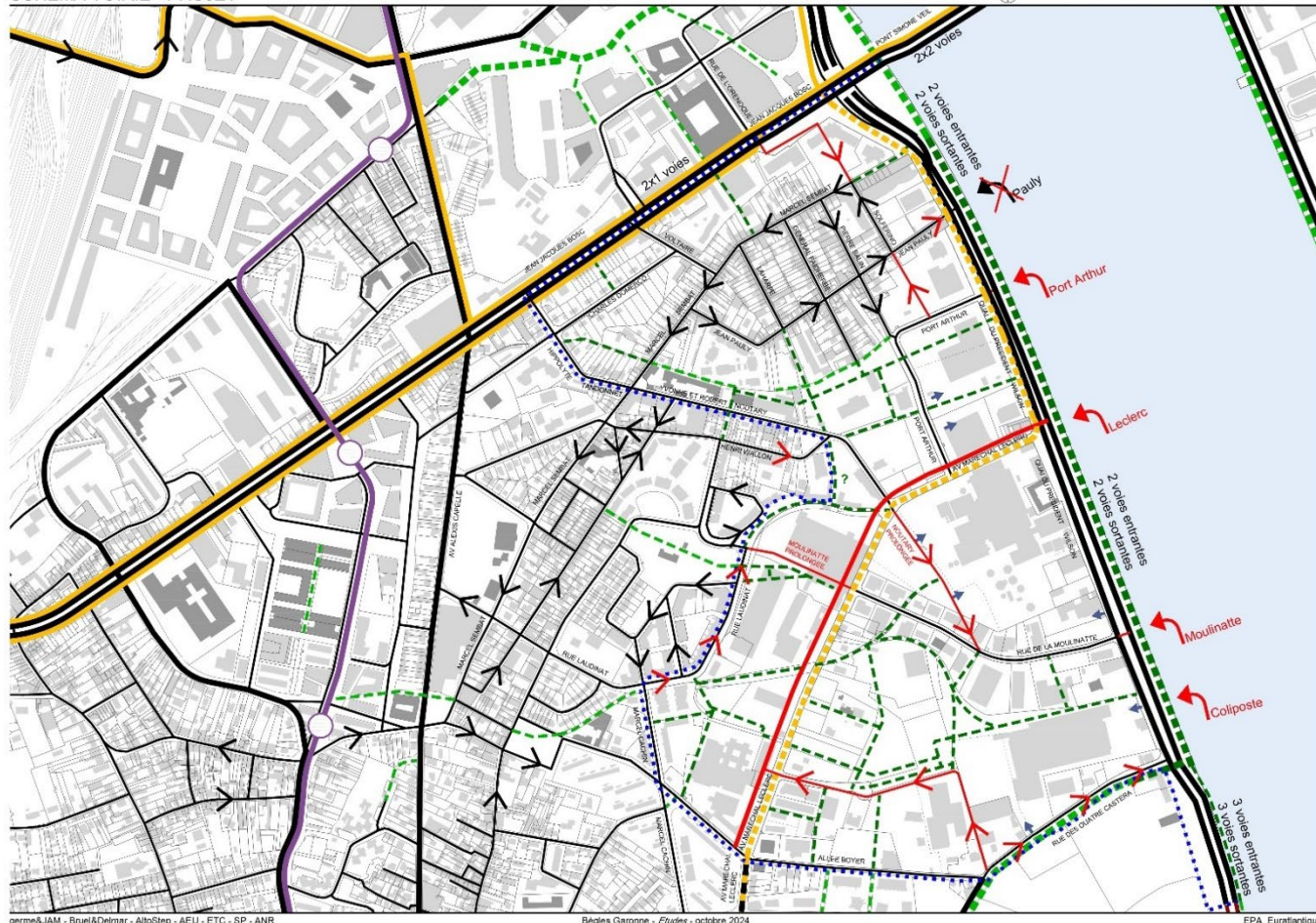
- au nord la tête du pont Simone Veil prolongée du boulevard Jean-Jacques Bosc,
- à l'est, l'estacade Simone Rossignol transformée,
- au centre, l'avenue du Maréchal Leclerc donnant sur un nouveau parc public.
- À cela s'ajoute une coulée verte le long du chemin de l'Estey avec une centralité associative et ESS.

Et les équipements publics, les services, les commerces ? Ces quatre zones s'articulent avec de nouveaux équipements, services, commerces, espaces culturels, associatifs, sportifs... qu'il reste à définir à la lumière d'une définition plus fine du programme mais dont les emplacements (en rouge ou en orange) sont envisagés. On retrouve également en rouge des équipements existants, comme l'Hôtel de Ville au sud ou le collège Belcier au nord.

NB : cette carte est accessible pages 48/49 du bilan de la concertation en conclusion des enseignements sur la thématique « les équipements publics ».

Dernier arrêt cartographique : le nouveau schéma des mobilités

SCHEMA VOIRIE - PROJET



- ROCADE - INFRASTRUCTURE
- TCSP
- - - TCSP PROJET BEGLES
- TRAMWAY
- BOULEVARD URBAIN (>10 000 véhicule/j)
- VOIE STRUCTURANTE LOCALE
- VOIE DE DESSERTE LOCALE
- - - CHEMINEMENT ACTIF (PIETON/VELO)
- VOIE PROJET
- - - CHEMINEMENT ACTIF PROJET
- ↩ TOURNE A GAUCHE (TAG)
- ➡ PRINCIPAUX ACCES PL

Pour la dernière étape de cet arpentage, on retrouve une carte recensant les futures circulations dans et autour des quartiers de Bègles Garonne.

Le boulevard Jean-Jacques Bosc possède des voies bus dédiées et est donc en jaune continu (TCSP = Transport en Commun en Site Propre). L'estacade Simone Rossignol est référencée, comme le boulevard et le pont Simone Veil, en boulevard urbain avec un double trait noir. En un seul trait noir épais et en noir plus fin, on retrouve le maillage actuel des rues structurantes et locales.

En rouge, sont dessinées les voies à créer ou à structurer dans le projet.

Pour les piétons et les cyclistes, en vert clair, on retrouve des cheminements existants tandis que le vert foncé correspond à des cheminements à créer / aménager.

Vers plus de voitures et de poids lourds dans Bègles ? La réduction du nombre de voies sur l'estacade est envisagée en articulation avec la création de « tourne à gauche » et d'une nouvelle boucle logistique pour les sites d'activités regroupées.

NB : ces cartes se retrouvent pages 54/55 du bilan de la concertation en conclusion des enseignements sur la thématique « les déplacements et les mobilités ».

